



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2013

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le mardi 1^{er} octobre 2013 à 19 h 30, à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge.

Est absent lors de la présente séance, M. Pierre Payer, conseiller (maire suppléant de La Macaza).

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mmes Nicole Bouffard, trésorière, Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et Colette Beaudoin, directrice du Service des loisirs et de la culture, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents jusqu'à la fin de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

022/01-10-13-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, Mme Lucie Bourque :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juillet 2013
3. Modification de la date de la séance ordinaire du conseil du mois de novembre 2013
4. Nomination d'un officier au Service de sécurité incendie
5. Période de questions du public
6. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

023/01-10-13-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUILLET 2013

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 2 juillet 2013 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2013

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 2 juillet 2013 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

024/01-10-13-A

MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU MOIS DE NOVEMBRE 2013

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 028/05-11-12-A adoptée à la séance ordinaire du 5 novembre 2012, le conseil d'agglomération a fixé, conformément aux dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2013 mentionnant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des mêmes dispositions de la loi, le conseil peut cependant décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, au moins quatre (4) semaines avant le dépôt pour adoption du budget, le maire doit faire rapport, au cours d'une séance du conseil, sur la situation financière de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'afin de respecter cette disposition de la loi, compte tenu de l'élection générale municipale en cours, il y a lieu de modifier la résolution numéro 028/05-11-12-A afin de fixer la date de la séance ordinaire du mois de novembre du conseil d'agglomération au mardi 12 novembre 2013 au lieu du lundi 18 novembre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 028/05-11-12-A, adoptée à la séance ordinaire du 5 novembre 2012, afin de fixer la date de la séance ordinaire du mois de novembre du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge au mardi 12 novembre 2013 à 19 h 30.

Qu'un avis public du contenu de la modification identifiée à la présente résolution soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord*.

ADOPTÉE

025/01-10-13-A

NOMINATION D'UN OFFICIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que M. Jean-Pierre Desjardins a réussi sa formation d'officier non urbain en cours d'année 2013 et que le directeur du Service de sécurité incendie recommande sa nomination à titre d'officier du Service de sécurité incendie;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2013

De nommer M. Jean-Pierre Desjardins à titre d'officier du Service de sécurité incendie (secteurs L'Annonciation/Marchand) à compter de la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est posée au cours de la présente séance.

26/01-10-13-A

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance extraordinaire soit et est levée. Il est 19 h 33.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger
Mairesse